

Traverse de la RD 907

Noviant-aux-Prés



Aménagement
d'espace public
autour de l'école
et de la mairie

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de Noviant-aux-près,
Madame BOVEROUX - maire

Maîtrise d'œuvre :

Mijolla et Monjardet Architecture
D.D.E. - subdivision de TOUL

Intervenants extérieurs :

UDAM - Conseil Général
C.A.U.E. de Meurthe-et-Moselle

Chronologie :

Début des études - 1997
A.P.S. - 1998
Début travaux - juin 2000
Réception première phase - juin 2001

Nature des travaux :

Aménagement de la place de l'école et de la mairie, ainsi que de la RD traversant le village :

- réaménagement des usoirs
- rétrécissement de la chaussée
- nouvelle couche de roulement

Enfouissement des réseaux

Assainissement

Eclairage public

Principaux matériaux :

Béton désactivé
Dalles gallo-romaines GIRPAV
Evergreen

Coût de l'opération - T.T.C. :

Première phase - 2 millions de francs, soit
305 000 euros

Subventions :

80% , Etat (D.G.E.), Département, Parc Naturel,
réserve parlementaire.

Surface approximative : 2 400 m²

Prix au m² : 830 f/m², soit 127 euros au m²

Le choix de la sécurité

Située au croisement des routes départementales 907 et 100, la commune de Noviant-aux-Prés connaît des problèmes relatifs à la vitesse des automobilistes, principalement à proximité de l'école et de la mairie.

La mobilisation de l'ensemble des habitants et de Madame le maire a permis d'envisager un projet de requalification de la RD 907. Cette route a fait l'objet d'un diagnostic paysager du C.A.U.E. de Meurthe-et-Moselle et d'un contrôle de vitesse, attestant d'une vitesse excessive pour 75% des usagers.

Bénéficiant du soutien général des partenaires extérieurs, Mme le maire a pu donner suite au projet de réflexion globale sur la traverse de sa commune par la RD 907.



Un projet global d'aménagement

L'intérêt majeur de ce projet est de faire ralentir les automobilistes lors de leur traversée, et par voie de fait, de donner une nouvelle image au village, afin d'améliorer le cadre de vie des habitants.

Les principes généraux d'aménagement de la traverse contribuent à l'amélioration de la sécurité au sein du village en indiquant aux automobilistes qu'ils pénètrent dans une zone habitée et reposent sur :

- une réduction de la voie à 6 mètres 50,
- un marquage de la limite entre la chaussée et les trottoirs par la forme donnée au caniveau,
- une délimitation des intersections et des lieux publics -mairie, école, église- par un changement de revêtement au sol,





Détail des aménagements de l'espace piéton auxquels participent les espaces plantés que les particuliers se sont appropriés.



Création d'une petite place à côté de l'école et de la mairie, qui crée un espace intermédiaire entre l'école et la route.



-une utilisation de la végétation selon un principe d'organisation "naturelle" évitant ainsi tout effet d'alignement générant l'idée de linéarité, de répétitivité et aussi de vitesse.

Parallèlement, les architectes ont dégagé six points importants, dont le traitement a pour objectif de maintenir l'attention des usagers de la route, afin qu'ils se sentent dans un espace de vie nécessitant concentration et prudence.

Le projet réalisé

La requalification de l'ensemble de la traverse est un projet coûteux pour la commune, ainsi un phasage des travaux a dû être mis en place.

La première phase devait couvrir l'entrée du village du côté de Bernécourt jusqu'à la place de la mairie et de l'école. Cependant, certains habitants se sont opposés aux travaux devant chez eux et seule une section de 200 mètres de la RD 907 a été réaménagée, intégrant l'école et la mairie.

Détail de l'aménagement de cette nouvelle place. Elle a été créée suite au rachat par la commune du bâtiment voisin de l'école (ci-dessous) et à la démolition de l'apentis qui nuisait à la bonne visibilité des automobilistes venant de BERNECOURT.

Constat après réalisation

Cette opération est jugée bénéfique par la commune et l'ensemble des habitants se félicite de cet aménagement, malgré certaines inquiétudes lors de la conception.

Le bilan sécuritaire est positif, même s'il ne répond pas aux exigences : la vitesse des véhicules, bien qu'ayant diminué, reste encore excessive.

Il paraît nécessaire de réaliser cet aménagement dans son intégralité, car la section traitée actuellement est partielle et ne crée pas une prise de conscience suffisante chez les automobilistes.

Ces problèmes de vitesse trouvent leur solution dans le traitement des entrées du village, points importants des études menées par les différents intervenants.

Les intervenants sont dans l'attente de la réalisation complète de l'opération, afin de rendre le dispositif efficace, aussi bien en terme de sécurité routière que d'amélioration du cadre de vie.



remerciements à : Madame BOVEROUX, ainsi qu'aux architectes MM. MIJOLLA et MONJARDET, pour leur aimable collaboration.
réalisation : E. HAMM
C.A.U.E. 54 - juin 2002



parti général d'aménagement de la traverse
dessin - MIJOLLA et MONJARDET